

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00457 Numéro SIREN : 801 068 768 Nom ou dénomination : A.D. BARBOUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 10039

n° 10039

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2021	
Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AD BARBOUX 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS France			1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS		
SIRET 80106876800010					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	MACON.GENERALE + GROS OEUVRE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	10 162	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐	Nom et adresse du prestataire				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION 15.5					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Société anonyme par actions simplifiée A.B.C.E 31 rue de provins 77970 JOUY LE CHATEL Tél : 0164012909		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐	Viseur conventionné ☐	N° d'agrément CGA	Date : 22042021 Lieu : QUIERS Qualité : P.D.G. Nom du signataire : M BARBOUX DANY		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	17 805	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	17 805		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		17 805	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012020

ET CLOS LE

31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée AD BAR
1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A Quiers, le 22/04/2021

Signature,

Nom et qualité du signataire

M BARBOUX DANY

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS	ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS
--	---

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Désignation de l'entreprise <u>AD BARBOUX</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS</u>						
SIREN <u>8 0 1 0 6 8 7 6 8</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>				
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	15 849	12 832	3 017
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	15 849	12 832	3 017
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	135	135	
	Créances (2)	068	070	27 310	27 310	
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres* (3)	072	074	3 130	3 130	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	19 415	19 415	
	Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II		096	098	49 991	49 991	
Total général (I + II)		110	112	65 840	12 832	53 008
PASSIF				Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	8 638		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	9 738		
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	3 030		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	18 928		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	6 063		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172	4 949	15 249	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	43 271			
Total général (I + II + III)		180	53 008			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3] [1] [2] [2] [0] [2] [0]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	33 699		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services*	intracommunautaires	217		218	140 304	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	805		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	174 809		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	9 719		
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	45 852		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	33 980		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	545	244	545		
	Rémunérations du personnel*				250	56 484		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 437		
	Dotations aux amortissements*				254	4 458		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	1		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	164 476		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	10 333		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	88		
Produits exceptionnels (IV)					290	6		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	90		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	1 524		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	8 638		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	8 638	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 524			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350		
	Dont divers		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
			Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
			Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
			Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	10 162
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	10 162	372
					Déficit col. 2			

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 783	442		444		446	2 783		
	Installations générales agencements divers	450	566	452		454		456	566		
	Matériel de transport	460	12 500	462		464		466	12 500		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	15 849	492		494		496	15 849		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 322	532	292	534		536	2 613		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	566	542		544		546	566		
	Matériel de transport	550	5 486	552	4 167	554		556	9 653		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL			570	8 373	572	4 458	574		576	12 832	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX

Néant ☒ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	174 003
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	174 003
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	60 086
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	26 707
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	2 758
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	89 552
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 84 453
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	84 453
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	174 003
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01012020	160 au 31122020
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBOUX Prénom(s) DANY
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 22081975 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR
 Adresse : N° 1 Voie IMPASSE DU PRESBYTERE
 Code Postal 77720 Commune QUIERS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

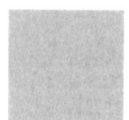
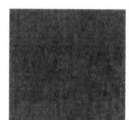
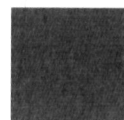
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Annexe





Immobilisations - Amortissements

ARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/04/21
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 783			2 783
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	12 500			12 500
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	15 849			15 849

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 322	292		2 613
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	5 486	4 167		9 653
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	8 373	4 458		12 832

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
--------------------------------------	--	--	--	--

Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

Détail des comptes



Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/04/21

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	3 017.34	7 475.68	-4 458.34	-59,64
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	2 783.33	2 783.33		
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	565.83	565.83		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	12 500.00	12 500.00		
281540 AMORT.MAT.INDUSTRIEL	-2 613.20	-2 321.53	-291.67	-12,56
281810 AMORT. INSTALL GENE	-565.83	-565.83		
281820 AMORT.MAT. TRANSPORT	-9 652.79	-5 486.12	-4 166.67	-75,95
Total I	3 017.34	7 475.68	-4 458.34	-59,64
Actif Circulant				
Av. et acptes versé sur commandes	135.00		135.00	
409100 FOURNIS. AVANC. & ACOMPT. SUR	135.00		135.00	
Clients et comptes rattachés	27 310.45	10 313.49	16 996.96	164,80
411ANT ANTIC		6 500.00	-6 500.00	-100,00
411CPM CPM IDF		3 813.49	-3 813.49	-100,00
411MEG MEGRET	90.07		90.07	
411SES SERVICE EDUCATION SECURITE	8 126.64		8 126.64	
411VAP VAPOT ET VOUS	165.74		165.74	
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	18 928.00		18 928.00	
Autres créances	3 130.25	2 493.30	636.95	25,55
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	200.00	35.03	164.97	470,94
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	1 699.00		1 699.00	
445664 TVA D+DUCTIBLE 20 %	693.25	226.10	467.15	206,61
445665 TVA SOUS TRAITANCE		539.57	-539.57	-100,00
445670 CR+DIT DE TVA + REPORTER	538.00		538.00	
467000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI		1 692.60	-1 692.60	-100,00
Disponibilités	19 415.29	19 164.87	250.42	1,31
512100 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE	19 415.29	19 164.87	250.42	1,31
Total II	49 990.99	31 971.66	18 019.33	56,36
Total général (I + II)	53 008.33	39 447.34	13 560.99	34,38
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00	0.00	
101000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
Réserve légale	100.00	100.00	0.00	
106100 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
Report à nouveau	0.31	0.31	0.00	
110000 REPORT + NOUVEAU	0.31	0.31		
Résultat de l'exercice	8 637.50	17 804.91	-9 167.41	-51,49
TOTAL I	9 737.81	18 905.22	-9 167.41	-48,49
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	3 030.40	7 039.31	-4 008.91	-56,95
164003 PRET 03	3 030.40	7 039.31	-4 008.91	-56,95
Av. et acptes reçu sur cdes en cours	18 928.00		18 928.00	
419100 CLTS AVANC. & ACOMP. RECUS SUR	18 928.00		18 928.00	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 062.77	2 585.30	3 477.47	134,51
401ABC ABCE	511.20	465.60	45.60	9,79
401BRI BRICO DEPOT	106.90		106.90	
401CEF CEF	55.16	242.06	-186.90	-77,21

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/04/21
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2020	31/12/2019	En valeur	En %
401GED GEDIMAT	4 232.02	883.37	3 348.65	379,08
401LAP LAPEYRE	631.55		631.55	
401PPG PPG DISTRIBUTION	157.65		157.65	
401PRO PROTEC BTP	85.09		85.09	
401RES RESTAURANT	283.20	994.27	-711.07	-71,52
Autres dettes	15 249.35	10 917.51	4 331.84	39,68
421002 M PASEK	2 150.75	1 035.46	1 115.29	107,71
421005 PLATEAU FABRICE	1 743.53		1 743.53	
431000 S+CURIT+ SOCIALE	1 723.00	1 993.00	-270.00	-13,55
437200 CAISSE CP	1 440.00	995.00	445.00	44,72
437300 PRO BTP	630.38	1 154.50	-524.12	-45,40
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES		3 223.00	-3 223.00	-100,00
445510 TVA + D+CAISSER		1 570.00	-1 570.00	-100,00
445713 TVA COLLECTEE 10%	384.59	69.57	315.02	452,81
445714 TVA COLLECT+E 20 %	507.54	240.41	267.13	111,11
445715 TVA SOUS TRAITANCE		539.57	-539.57	-100,00
445873 TVA EN ATTENTE COLLECTEE 8.5%	1 720.73		1 720.73	
447100 PAS		97.00	-97.00	-100,00
455101 BARBOUX DANY	4 948.83		4 948.83	
TOTAL III	43 270.52	20 542.12	22 728.40	110,64
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	53 008.33	39 447.34	13 560.99	34,38

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/04/21

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	33 699.12	49 742.49	-16 043.37	-32,25
707200 MARCHANDISE (OU GROUPE) B	5 082.50	3 890.83	1 191.67	30,63
707300 VENTES MSES 10 %	28 616.62	45 851.66	-17 235.04	-37,59
Production vendue de service	140 304.25	128 618.26	11 685.99	9,09
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	17 207.27		17 207.27	
706001 PRESTATIONS SVES 10 %	116 024.05	111 754.18	4 269.87	3,82
706002 PRESTATIONS SVES 20 %	7 072.93	10 111.19	-3 038.26	-30,05
706600 PRESTATION SOUR TRAITANCE		6 752.89	-6 752.89	-100,00
Autres produits	805.36	24 674.11	-23 868.75	-96,74
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	1.00	6.94	-5.94	-85,59
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPL.	804.36	24 667.17	-23 862.81	-96,74
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	174 808.73	203 034.86	-28 226.13	-13,90
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	9 718.83	17 857.55	-8 138.72	-45,58
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	9 718.83	17 740.69	-8 021.86	-45,22
607300 ACHAT INTRACOM		116.86	-116.86	-100,00
Achats de mat. premières	45 851.96	40 444.66	5 407.30	13,37
601000 ACHATS STOCKES MAT. PREM. (FOU	45 851.96	40 444.66	5 407.30	13,37
Autres charges externes	33 979.94	44 605.78	-10 625.84	-23,82
604100 DECHETS RESIDUS	959.14	218.60	740.54	338,76
606100 FOURNITURES NON STOCK. EAU, +N	5.87		5.87	
606200 CARBURANT	2 937.26	4 444.03	-1 506.77	-33,91
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	85.45	955.57	-870.12	-91,06
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	527.29	92.40	434.89	470,66
606800 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		373.40	-373.40	-100,00
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE		9 550.00	-9 550.00	-100,00
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400.00	2 400.00		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	357.60	659.28	-301.68	-45,76
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	600.00	600.00		
615500 SUR BIENS MOBILIERES	2 255.24		2 255.24	
615600 MAINTENANCE	1 706.28	1 297.94	408.34	31,46
616000 PRIMES D'ASSURANCE	1 154.14	8 201.69	-7 047.55	-85,93
616200 ASSUR. OBLIGAT. DOMMAGE-CONSTR	6 519.21		6 519.21	
622600 HONORAIRES	5 412.00	4 878.67	533.33	10,93
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	43.24	44.55	-1.31	-2,94
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	319.78	893.97	-574.19	-64,23
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONS COURA	80.00	380.00	-300.00	-78,95
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS		8.45	-8.45	-100,00
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 060.90	512.60	2 548.30	497,13
625700 RECEPTIONS	3 379.22	6 764.24	-3 385.02	-50,04
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	7.85	230.81	-222.96	-96,60
626100 ORANGE	1 761.79	1 481.92	279.87	18,89
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	407.68	395.16	12.52	3,17
627001 FRAIS BQ EXCEPTIONNELS		222.50	-222.50	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	545.00	540.00	5.00	0,93
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	545.00	540.00	5.00	0,93
Rémunérations du personnel	56 483.74	62 005.55	-5 521.81	-8,91
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	49 441.60	53 749.41	-4 307.81	-8,01
641200 CONGES PAYES	7 042.14	8 256.14	-1 214.00	-14,70
Charges sociales	13 436.83	12 585.05	851.78	6,77
645100 COTISATIONS URSSAF	5 651.89	6 694.06	-1 042.17	-15,57
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	5 132.27	3 119.85	2 012.42	64,50
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	1 977.53	2 771.14	-793.61	-28,64
645310 PREVOYANCE	92.81		92.81	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	582.33		582.33	
Dotations aux amortissements	4 458.34	4 453.23	5.11	0,11
681000 DOTATIONS AUX AMORT. & AUX D+P	4 458.34	4 453.23	5.11	0,11

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 22/04/21

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 14.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
Autres charges	1.00	0.22	0.78	354,55
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	1.00	0.22	0.78	354,55
Total des charges d'exploitation (II)	164 475.64	182 492.04	-18 016.40	-9,87
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 333.09	20 542.82	-10 209.73	-49,70
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits exceptionnels (IV)	6.00	1 219.47	-1 213.47	-99,51
771000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES	6.00	19.47	-13.47	-69,18
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS D'A		1 200.00	-1 200.00	-100,00
Charges financières (V)	87.87	275.08	-187.21	-68,06
661000 CHARGES D'INTERETS	41.02	191.65	-150.63	-78,60
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	46.85	83.43	-36.58	-43,85
Charges exceptionnelles (VI)	89.72	459.30	-369.58	-80,47
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA		459.30	-459.30	-100,00
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	89.72		89.72	
Impôts sur les bénéfices (VII)	1 524.00	3 223.00	-1 699.00	-52,71
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 524.00	3 223.00	-1 699.00	-52,71
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	8 637.50	17 804.91	-9 167.41	-51,49
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	1 524.00		-1 524.00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 524.00		-1 524.00	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	10 161.50		10 161.50	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	10 161.50	0.00	10 161.50	

AD BARBOUX
1 IMPASSE DU PRESBYTERE
77720 QUIERS
06.40.32.04.27

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020

Bilan Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/04/21
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 849	12 832	3 017	7 476
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	15 849	12 832	3 017	7 476

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.	135		135	
Créances clients et comptes rattachés	27 310		27 310	10 313
Autres créances	3 130		3 130	2 493
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	19 415		19 415	19 165
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	49 991		49 991	31 972

TOTAL GÉNÉRAL	65 840	12 832	53 008	39 447
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 638	17 805
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 738	18 905

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	3 030	7 039
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18 928	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 063	2 585
Autres dettes	15 249	10 918
Produits constatés d'avance		
DETTES	43 271	20 542

TOTAL GÉNÉRAL	53 008	39 447
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 22/04/21
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises		33 699	49 742
Production vendue de biens			
Production vendue de services		140 304	128 618
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		805	24 674
PRODUIT D'EXPLOITATION		174 809	203 035
Achat de marchandises [y compris droits de douane]		9 719	17 858
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		45 852	40 445
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		33 980	44 606
Impôts, taxes et versements assimilés		545	540
Rémunérations du personnel		56 484	62 006
Charges sociales		13 437	12 585
Dotations aux amortissements		4 458	4 453
Dotations aux provisions			
Autres charges		1	0
CHARGES D'EXPLOITATION		164 476	182 492
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 333	20 543
Produits financiers			
Produits exceptionnels		6	1 219
Charges financières		88	275
Charges exceptionnelles		90	459
Impôts sur les bénéfices		1 524	3 223
BÉNÉFICE OU PERTE		8 638	17 805
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles		1 524	
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			10 162
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			10 162

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle AD BARBOUX

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1 IMPASSE DU PRESBYTERE – 77720 QUIERS

n° SIREN : 801 068 768 00010 RCS MELUN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique

du 8 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 8 juin,

A 15 heures.

L'associé de la société AD BARBOUX, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 10 parts sociales, dont le siège social est 1 impasse du Presbytère – 77720 QUIERS, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BARBOUX Dany, Président Directeur Général.

Sont présents :

- M. BARBOUX Dany, propriétaire de 1 part sociale, numérotées de 01 à 10 ;

Soit au total 1 associé présent ou représenté, totalisant 100 pour cent des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus à la Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2020
- ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

34

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa direction au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 638 euros de la manière suivante :

Dividendes distribués :	8 638 euros
Report à nouveau antérieur :	0 euros
Solde du report à nouveau :	0 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BARBOUX Dany pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

M. BARBOUX Dany – Le Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

RAPPORT DE GESTION

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU
31.12.2020**

AD BARBOUX

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 1 000 €

Siège social :

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1 – Etablissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2 – Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Nous avons des chantiers. Nous maintenons notre activité.

L'année 2020 s'est bien terminée, mais les confinements à répétition n'arrangent pas notre carnet de commandes. Le résultat est moins bon que celui de 2020 du fait des périodes sans activités.

La période étant très mouvementée, nous avons fait le choix de rester à deux salariés pendant l'année 2021. Nous n'envisageons pas pour le moment de prendre un troisième salarié.

L'emprunt pour l'achat du camion se termine en septembre 2021.

M. BARBOUX Dany touchera un salaire à plein temps de 1 953.24 € brut par mois pour l'année 2021.

3 – Convention réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4 – Affectation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice est de 17 805 €.

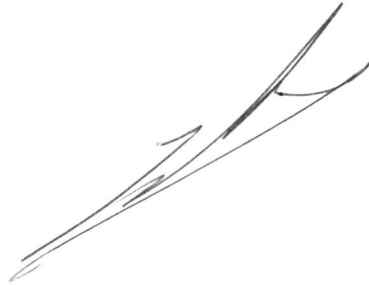
- Report à nouveau antérieur : 0 euros
- Solde du report à nouveau : 0 euros
- 8 638 € seront distribués en dividendes à M. BARBOUX Dany en totalité. Ils sont disponibles à compter de ce jour. Le montant des revenus distribués est éligible, en totalité, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

87

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence

M. BARBOUX Dany

Le P.D.G.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Dany Barboux'.